



Montant dommages et intérêts

Par maringarnier

Bonjour,

Je suis la victime dans une affaire de harcèlement et de menace de mort, la mise en cause a été jugée au mois de novembre et a reçu une amende de 500 euros. Le tribunal et la gendarmerie ne m'ont pas fait parvenir mon avis a victime pour que je puisse me constituer partie civile, chose que je souhaite.

On me demande aujourd'hui de donner un montant de D&I sans avoir eu le temps de me préparer.

Le harcèlement et les menaces sont sur une période 2 ans et demi / 3 ans, je voudrais savoir quel montant demander ?

Par kang74

Bonjour

Les dommages et intérêts doivent être chiffrés par rapport au préjudice causé : frais et suivi de santé, perte d'emploi, altération de l'état de santé constatée etc ...

Vous pouvez faire appel à un avocat pour vous y aider .

Par ESP

Bonjour et bienvenue

Nous ne nous engageons pas sur ce genre de question relative au montant de l'indemnisation, déterminé par le juge en fonction de plusieurs facteurs, notamment la gravité des faits, leur nature et la fréquence, la durée des faits et les conséquences sur la victime.